

AULT

L'ancienne école va être rasée pour construire une soixantaine de logements

L'ancienne école d'Ault, située en plein cœur du centre bourg, va laisser place à un projet immobilier. Le terrain a été vendu, lors du conseil municipal, à la société Eiffage qui va y construire une soixantaine de logements.



L'ancienne école d'Ault va être détruite au profit d'une soixantaine de logements. Augustin Thibouw

L'ancienne école Cozette-Berquer d'Ault, situé en plein cœur du centre bourg, ne sera bientôt qu'histoire ancienne. Mardi 8 octobre, devant une vingtaine d'Aultoises, les élus du conseil municipal ont voté à l'unanimité pour la vente des différents bâtiments et du terrain à la société Eiffage, pour la rondelette somme de 460 000 €. L'infrastructure, qui repose sur un terrain de 3 800 m², avait été « évaluée à 500 000 € », a indiqué le maire, Marcel Le Moigne.

(OPAH) menée conjointement avec Mers-les-Bains et Gammaches, dans l'optique d'offrir une nouvelle et meilleure offre de logements dans le village.

En effet, la société Eiffage a pour ambition d'y construire une résidence intergénérationnelle « Cocoon'Agés ». Vingt résidences de ce type existent déjà dans l'hexagone et six autres opérations sont en cours. Créé en 2015, ce concept de résidences va combiner aussi bien des logements pour les séniors que des logements familiaux.

Une résidence intergénérationnelle

Ce projet viendra s'ajouter à celui du Moulinet ou encore à l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

Une soixantaine de logements

Pour le moment, la proportion de ceux-ci n'est pas encore connue. Ni le nombre

exact de logements. « Pour le moment, il y a 67 logements, mais il peut encore y avoir des modifications en fonction du nombre de T2, T3 et T4 », souligne Greg Dubois, directeur territorial d'Eiffage. Mais l'ensemble des logements seront accessibles aux personnes à mobilité et évolutifs : « Ils seront adaptables aux troubles de vieillissements », indique le directeur territorial d'Eiffage.

Le chiffre exact d'appartements sera déterminé par Récipro-cité, société d'ingénierie sociale spécialiste de la mixité intergénérationnelle et partenaire d'Eiffage.

Trois bâtiments

Le projet verrait la création de

deux immeubles faisant chacun deux étages. Ils seront construits respectivement le long de la rue du 11 novembre et de l'avenue du Général Leclerc, en lieu et place des classes de l'ancienne école. Un troisième bâtiment, plus petit, sera construit le long de la place Charles de Gaulle, dont la toiture fera office de terrasse végétalisée.

L'accès des véhicules à la résidence se fera par la rue du 11 novembre, mais aussi par l'avenue du Général Leclerc. « Chaque logement bénéficiera d'une place de stationnement au sein d'un parking souterrain », souligne Leïla Rohaine, responsable conception chez Eiffage. À l'intérieur, les locataires retrouveront égale-

ment deux locaux pour les vélos. Au sein même de la résidence, plusieurs cellules commerciales seront disponibles ainsi qu'une cellule appelée « maison des projets ».

Les travaux, qui n'auront « pas lieu avant 2026 », selon Greg Dubois, devraient durer entre 18 à 24 mois.

● Augustin Thibouw



Leïla Rohaine, responsable conception au sein de la société Eiffage a présenté les contours du projet. Augustin Thibouw

ASSOCIATIONS, MARCHÉ, STATIONNEMENT... Quel avenir ?

Si le bâtiment n'accueille plus d'écolier depuis de nombreuses années, le bâtiment accueil, depuis 2020, les associations du village dans ce qui est communément appelé la maison des associations. Mais avec ce projet immobilier d'envergure, celles-ci vont devoir trouver un plan de repli. Marcel Le Moigne, le maire, a profité de la présentation du projet pour mettre le sujet sur la table : « Il y a des associations actives et d'autres qui ne font que du stockage. Il va falloir qu'on réfléchisse où relocaliser les associations qui ont une activité », a-t-il lancé.

Pour certaines d'entre elles, la tâche risque d'être fort compliquée. Notamment pour l'harmonie municipale, le maire pencherait pour des locaux partagés : « est-il utile, aujourd'hui, d'avoir un local pour chaque association ».

Pour l'association Solidarité côte picarde, qui a besoin de beaucoup de place pour le stockage de denrées, la tâche s'annonce compliquée. L'édile souhaiterait que d'autres villages, dont les habitants bénéficient de l'aide de l'association caritative, « fassent un signe afin de s'organiser de manière intercommunale ». Elle

accueille plus de 200 bénéficiaires.

Enfin, pour le Petit Musée, a indiqué avoir « lancé une étude de faisabilité de la partie inférieure de la salle du Casino. Pour moi, c'est clair, au moins une bonne partie devra être consacrée au Petit musée qui est une référence locale et qui défend l'identité de notre village ». Certaines associations pourront prendre place dans la maison des projets, qui sera créée dans la future résidence.

Le marché

Autre point important, celui du marché, qui se déroule chaque samedi matin dans la cour et dans l'ancien gymnase qui sera détruit. Selon l'édile, « Les commerçants ne sont pas intéressés par le marché dans grande rue ni place Charles-de-Gaulle. Ils aimeraient rester là-haut, mais pour le coup, ça ne sera plus possible. Il faudra donc trouver un endroit pour installer le marché et ce toute l'année et pourquoi pas envisager une couverture en fonction des aides et des finances ».

Le stationnement

Dans le cours de l'école, une quarantaine de places avaient été tracées au sol afin de répondre à un manque de stationnement dans le centre bourg. Celles-ci vont donc disparaître lorsque le chantier va débiter. « Il faut mesurer les usages », a tempéré Marcel Le Moigne, qui souhaite lancer une étude sur la commune dans le but de « mesurer les usages ».

Plan local d'urbanisme

Le nouveau plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) doit être adopté en juin 2025, sauf qu'à l'heure actuelle, le terrain concerné par ce projet ne peut accueillir de logement. Pour éviter tout recours, les élus ont voté à l'unanimité pour qu'une nouvelle révision du PLU local ait lieu. Une révision de ce genre a déjà eu lieu concernant l'aménagement du moulinet.